

ZOOM SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE  N°#2

→ PROCHAINE RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE DÉBAT
le 15 juin 2015 à 20h, salle d'animation au chef-lieu

La première phase de la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme, celle du diagnostic, est aujourd'hui achevée.

Sorte de "photographie" de la situation communale, elle a consisté en un bilan actualisé et illustré, une analyse croisée des diverses composantes économiques, sociales, spatiales et environnementales de notre commune :

- Quelle est la place de Pringy dans son bassin de vie ?
- Que représente aujourd'hui notre commune en termes de population, de logements, d'activités économiques ?
- Quel est l'état de nos réseaux et de nos équipements ?
- Quels sont les atouts et les contraintes liées à notre environnement ?
- Qu'est-ce qui caractérise la qualité de notre cadre de vie ? Quelle est son évolution ?
- Quelles sont les évolutions attendues dans un contexte "sous pression", et dans le cadre défini par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin Annécien ?

Cette étape indispensable a permis également de révéler les enjeux pour l'avenir de notre commune qui fonderont notre futur projet communal (en langage technique et juridique : le « Projet d'Aménagement et de Développement Durable »), dont l'élaboration constituera la prochaine étape de la démarche avec une prise en compte renforcée des questions relatives à l'environnement et au développement durable.

Vous trouverez dans cette seconde lettre d'information une synthèse de cette première phase d'études. L'intégralité du document est à votre disposition en mairie et sur notre site www.pringy74.fr.

N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos remarques dans le registre ouvert à cet effet et à assister à **la seconde réunion publique sur le sujet le 15 juin 2015 à 20 H.**

Dans l'attente de cette rencontre.

Votre Maire, Jean-François PICCONE,
et le Conseil Municipal

III ▶ LES GRANDS THÈMES DU DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX EN RÉSULTANT

LA POPULATION, LES LOGEMENTS

Notre commune compte environ 4 200 habitants. Une croissance démographique continue et une structure de la population plutôt équilibrée :

- une population jeune (les 2/3 des habitants ont moins de 44 ans), grâce à l'installation régulière de jeunes ménages,
- la taille des ménages est en baisse, ceci est un phénomène général, qui induit des besoins différents en termes de logements,
- une représentation variée des différentes catégories socio-professionnelles.

Plus de 85 % des actifs de notre commune vont travailler dans d'autres territoires, ce qui induit d'importantes migrations quotidiennes « domicile-travail ».

Notre commune comprend plus de 1 800 logements, essentiellement des résidences principales.

▶▶ LES ENJEUX :

Protection des ressources et des milieux naturels, et de leur dynamique fonctionnelle, en faveur de la biodiversité.

Prendre en compte les risques naturels et technologiques, pour la protection des biens et des personnes, ainsi que la limitation des nuisances et de la pollution.

La répartition logements individuels / collectifs commence à s'équilibrer, grâce à un effort de diversification du parc de logements ces dernières années.

▶▶ LES ENJEUX :

L'attractivité forte de la commune s'est traduite jusqu'à présent par un dynamisme démographique porteur d'équilibres. Cette mixité sociale et générationnelle est un capital précieux. Il conviendra, dans les années à venir, de poursuivre et d'orienter la production de logements, afin de :

- renforcer la mixité sociale et générationnelle,
- accompagner le développement de l'emploi, pour plus de proximité avec l'habitat, afin de limiter les motifs de déplacements,
- garantir le maintien des équilibres du territoire entre espaces urbanisés, naturels, agricoles...

LA BIODIVERSITÉ ET LA DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE

Notre territoire comprend des milieux naturels diversifiés ; des réservoirs de biodiversité, des espaces forestiers, et de nature ordinaire, qui sont supports de la dynamique écologique, ainsi que des corridors écologiques et des axes de déplacement de la faune.



▶▶ LES ENJEUX :

• S'affirmer comme un Pôle Emploi :

Conforter les zones d'activités ainsi que l'offre commerciale de proximité.

• Renforcer la proximité habitat / emplois / services.

• Maintenir l'activité agricole :

d'une part pour sa fonction économique, mais également pour l'entretien des espaces « ouverts » du paysage communal ainsi que pour le maintien de la biodiversité.

L'ÉCONOMIE LOCALE ET LES EMPLOIS

Pringy est un pôle d'emploi : notre commune compte plus d'emplois que d'actifs (le rapport étant de 18/10). Ceci est un atout pour notre territoire, mais a un impact sur les déplacements domicile-travail, qui sont importants (entrants et sortants), et majoritairement automobiles.

Le tissu industriel et artisanal est important, et bénéficie de l'accessibilité privilégiée des zones d'activités.

L'offre de commerces et services de proximité est diversifiée, et des projets sont en cours, pour leur renforcement, notamment à Pringy-Gare.

L'activité touristique reste relativement modeste.

L'agriculture est une activité économique encore présente, dont la qualité et l'importance sont reconnues.



LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

L'organisation de notre bassin de vie génère une forte mobilité, alors que la majorité des déplacements se font en automobile.

Le réseau dédié aux modes de déplacements « doux » (piétons et cycles) est en partie développé. Il est à renforcer localement et à liaisonner.

La commune dispose par ailleurs de potentiels d'évolution vers une mobilité plus durable (gare SNCF, connexion du réseau modes doux et transport collectif au schéma de mobilité intercommunautaire, localisation privilégiée en porte d'agglomération, ...).



▶▶ LES ENJEUX :

Limiter les déplacements automobiles :

- en mettant en place les conditions propices à une desserte par un transport collectif, en favorisant les modes « doux » (piétons et cycles).

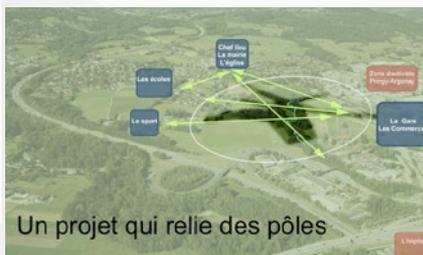
En parallèle : poursuivre l'aménagement, voire le développement de notre réseau de voirie, pour une meilleure sécurité de tous les usagers de l'espace public, et un meilleur liaisonnement du territoire, notamment autour du projet du nouveau quartier de Pré-Billy.

LES ÉQUIPEMENTS, RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES

Le réseau d'eau potable est de bonne qualité et Pringy dispose d'une sécurité d'approvisionnement.

Pringy dispose d'une offre variée en équipements de proximité et des projets portent sur leur renforcement.

La vie associative participe au dynamisme communal.



Un projet qui relie des pôles

▶▶ LES ENJEUX :

- Nécessité de développer une urbanisation optimisant et rationalisant la desserte par les réseaux collectifs.
- Développer des équipements et leurs connexions pour un rapprochement fonctionnel favorisant une mobilité durable.

LE PAYSAGE

La situation de Pringy, au sein d'un amphithéâtre colinéaire fermant le bassin annécien, confère à une partie de notre commune une forte exposition visuelle.

De plus le relief vallonné, organisé en une série de terrasses, implique une multiplicité des perceptions du paysage et nous impose d'être particulièrement attentifs à l'évolution de notre urbanisation. Notre commune offre aujourd'hui encore des paysages de qualité, qui contribuent à notre cadre de vie.



▶▶ LES ENJEUX :

Un territoire sur lequel peuvent être globalement identifiés trois grands secteurs où se jouent des enjeux différenciés du point de vue du paysage :

- **Ferrières** : un espace encore à dominante naturelle et agricole,
- **Proméry** : un espace urbanisé à dominante résidentielle de faible à moyenne densité,
- **Le sud de la commune** : un espace multifonctionnel en évolution.

➔ LA SYNTHÈSE DES ENJEUX

PRINGY bénéficie d'une situation et d'une accessibilité privilégiées, qui lui confèrent une forte attractivité, notamment pour l'habitat.

La commune a su tirer parti de ses atouts, en développant un parc de logements en accompagnement du développement économique de plusieurs zones d'activités, ...



CE QUI A PERMIS :

- un dynamisme démographique et un équilibre générationnel de la population,
- un développement récent de l'urbanisation plus économe en termes d'espaces et de coût d'infrastructures,
- une préparation des conditions d'un fonctionnement plus « soutenable » (renforcement de la proximité, densité compatible avec la mise en œuvre d'une mobilité durable et accessible à tous, mixité fonctionnelle...).

- La localisation de PRINGY, en porte d'agglomération annécienne, lui confère un rôle stratégique dans la structuration territoriale du bassin annécien, affirmé par le SCOT qui la classe parmi les communes de rang A. En particulier, le secteur de Pringy-gare, est intégré au « cœur d'agglomération », avec un rôle d'accueil des populations, en lien avec le renforcement attendu des transports en commun.

- La commune entend assumer ce rôle par le projet de création du nouveau quartier de Pré Billy, destiné à affirmer une polarité renforcée dans ses multiples fonctions urbaines...



CES CONSTATS ONT CONDUIT LE CONSEIL MUNICIPAL À DÉFINIR LES GRANDS ENJEUX TRANSVERSAUX SUIVANTS POUR LES PROCHAINES ANNÉES.

1 | Le renforcement de la ville fonctionnelle, à partir d'une centralité de proximité.

- ... pour relever les enjeux démographiques, sociaux, économiques, ... au profit d'un fonctionnement plus « soutenable ». et de mobilité de demain.

Plus globalement : La contribution de Pringy à la construction de l'agglomération annécienne de demain, à la recherche d'un territoire performant, attractif et pratique.

2 | La préservation et la valorisation du cadre environnemental et paysager.

- ... des milieux naturels, agricoles et un patrimoine paysager à préserver et à valoriser, ... un mode de développement qui doit conforter la qualité du cadre de vie et limiter son impact environnemental, ... au profit de la qualité de vie des habitants actuels et futurs du territoire.



... afin d'inscrire le devenir de notre territoire dans une perspective de développement durable, garant d'un nécessaire équilibre.

3 | Le confortement du dynamisme et de l'attractivité économique.

- ... au profit du développement de l'emploi à l'échelle du bassin de vie, mais aussi d'un fonctionnement optimisé du territoire...



PRINGY
La vie harmonie

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Mairie de Pringy

Place George BOILEAU - 74370 PRINGY
Tél : 04 50 27 35 78 - Fax : 04 50 09 09 15
Site Internet : www.pringy74.fr / @mail : mairie@pringy74.fr